

Québec, le 15 avril 2011

Monsieur Robert A. Morin Secrétaire général Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes Ottawa (Ontario) K1A 0N2

Monsieur le Secrétaire général,

Dans le cadre de l'Avis de consultation (Avis 2011-188) lancé par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) le 16 mars 2011, le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec (MCCCF) souhaite vous faire part de ses commentaires relativement à la diffusion de musique vocale de langue française (MVF) sur les ondes de trois stations de radio commerciale québécoises qui font l'objet de la présente instance (articles 1 à 3).

Le MCCCF réitère la position qu'il a défendue dans son intervention lors de la révision de la Politique sur la radio commerciale en 2006 à l'effet que le niveau de MVF actuellement exigé par le CRTC garantit une fenêtre importante de diffusion aux chansons de langue française. La participation des radiodiffuseurs à la promotion de la chanson francophone a contribué à en accroître l'offre et la vitalité et c'est pourquoi le Ministère considère qu'il est primordial que la programmation musicale des stations de radio de langue française comporte une plus grande proportion de MVF.

Le MCCCF demande donc au Conseil de redoubler de vigilance et de s'assurer du respect intégral de ses propres dispositions réglementaires relatives à la diffusion de MVF par les stations de radio francophones. Dans la Politique sur la radio commerciale de 2006, le CRTC a clairement indiqué que les montages musicaux ne doivent pas permettre de contourner les quotas de MVF et, par conséquent, s'est engagé à surveiller de près leur utilisation et à régler chaque problème au cas par cas en prenant des mesures nécessaires. S'il y a eu manquement, le Ministère considère que le Conseil doit honorer son engagement et qu'un réexamen de la réglementation relative à la diffusion de musique vocale de langue française serait inapproprié.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire général, mes salutations distinguées.

Sylvie Barcelo

Québec Édifice Guy-Frégault 225, Grande Allée Est Bloc B, 1er étage Québec (Québec) G1R

www.mcccf.gouv.gc.ca

Bloc B, 1er étage Québec (Québec) G1R 5G5 Téléphone : 418 380-2330 Télécopieur : 418 380-2391 Montréal 480, boul. Saint-Laurent, 7º étage Montréal (Québec) H2Y 3Y7 Téléphone : 514 873-3980 Télécopieur : 514 873-7729

50 Révolution tranquille